

# FERMETURE DE LA BAINNADE AU PARC DE LOIRE (ÎLE CHARLEMAGNE)

Le contrôle réglementaire, effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS) du Centre-Val de Loire, ce mercredi 26 juin 2024 sur le plan d'eau de l'île Charlemagne au Parc de Loire, a révélé la présence excessive de cyanobactéries au niveau de la plage principale. Considérant le risque pour les baigneurs, les services de la Préfecture du Loiret et de l'ARS Centre-Val de Loire ont demandé aux gestionnaires du plan d'eau de procéder à la fermeture de la baignade. De nouvelles analyses auront lieu ce vendredi, et durant toute la saison estivale, l'interdiction sera levée dès le retour à la normale.



Les résultats présentés par l'ARS Centre-Val de Loire mettent en évidence le dépassement du seuil de gestion de 0.3 µg/l pour la cyanotoxine, microcystine (teneur de 0.41 µg/l). La baignade sera donc interdite dès ce jeudi 27 juin. La pratique des activités nautiques est maintenue (sauf pour le paddle et wingfoil) : les usagers sont invités à ne pas ingérer d'eau et prendre une douche soignée après l'activité nautique. La pêche est également possible, mais la consommation des produits de la pêche est suspendue.

## Quelles précautions prendre vis-à-vis des cyanobactéries et des toxines ?

Les conseils : éviter d'ingérer de l'eau, ne pas se baigner dans des zones d'eau stagnante qui comporteraient un dépôt d'algues abondant ou de la mousse, nettoyer le matériel et les équipements de loisirs nautiques, ne pas amener les chiens au bord du plan d'eau.

## Quels sont les symptômes d'une intoxication aux cyanotoxines ?

Les cyanotoxines peuvent affecter la peau et les muqueuses en cas de contact, le foie et plus rarement le système nerveux en cas d'absorption. Si les symptômes suivants apparaissent suite à une baignade : fièvre, douleurs abdominales, douleurs musculaires, nausées, vomissements, irritation des yeux et/ou des oreilles, éruption cutanée... il convient de consulter un médecin (ou de se rendre dans la pharmacie la plus proche).

## La surveillance sanitaire

Le contrôle régulier réglementaire, effectué par l'ARS du Centre durant la saison estivale, comporte des analyses microbiologiques de l'eau, un suivi des cyanobactéries et des relevés de paramètres physico-chimiques. Un nouveau contrôle sera réalisé ce vendredi par les services de l'ARS Centre-Val de Loire.